



Agenda

Juin 2018

- Jeudi 21/06 : Pièce de théâtre « Par la fenêtre » à la salle des Fêtes .
- Du 22 au 25/06 : Exposition de patchwork, salle Bernard IV.
- Du 29 au 30/06 : Festival Duck-a-Dub à La Fenière.
- Mercredi 27/06 : Atelier tablettes parents-enfants à la Médiathèque.
- Samedi 30/06 : Chorale Pavie en chœur, à l'église.

Juillet 2018

- Mercredi 04/07 : Atelier tablettes parents-enfants à la Médiathèque.
- Samedi 07/07 : Pièce de théâtre de Labiche à la salle des Fêtes .
- Mercredi 25/07 : Visite guidée de Pavie de 18 à 19 h 30.
- Mercredi 25/07 : Marché de nuit organisé par « Avenir et Tradition ».

Août 2018

- Mercredi 08/08 : Visite guidée de Pavie de 18 à 19 h 30.
- Mercredi 22/08 : Cinéma de plein air avec « Petit paysan ».
- Samedi 25/08 : Visite guidée de Pavie de 21 à 22 h 30.
- Mercredi 29/08 : Marché de nuit organisé par « Avenir et Tradition ».

Septembre 2018

- Du 14 au 16/09 : Les 10 ans de la Maison de la Culture et Journées du Patrimoine.
- Samedi 15/09 : Journée des associations paviennes.
- Dimanche 16/09 : Ouverture exceptionnelle de la Médiathèque.
- Jeudi 27/09 : Spectacle « Montagne magique » avec Dire et Lire à l'air, place des Carmes.

Le mot du Maire

La structure du budget 2018 qui engagera des investissements particulièrement structurants vous est clairement exposée ci-après par Claudine Carayol, adjointe au Budget et à la Culture.

Par ailleurs, nous nous préoccupons de l'évolution démographique de notre collectivité, de sa pyramide des âges relativement déséquilibrée. En effet, malgré une progression lente mais régulière de la population totale, l'effectif scolaire a du mal à se maintenir, ce qui est en partie lié au phénomène de vieillissement. Il faut donc anticiper et agir sur les structures d'accueil des populations nouvelles : offrir des terrains à bâtir aux prix les plus bas possibles, favoriser le locatif pour accueillir des couples jeunes. Cela permettra le renouvellement et le rajeunissement de notre population. Ainsi, après une pause de plusieurs années, nous allons engager une nouvelle phase de lotissements communaux. Dans le respect du nouveau PLU, c'est sur le plateau « Sud de Boy », avenue des Pyrénées, que nous aménagerons, en deux tranches successives, un lotissement qui accueillera 20 à 30 habitations. L'achat du terrain est en cours, le recrutement du bureau d'étude lancé : nous disposerons du projet avant la fin de l'année, pour une réalisation en 2019. Nous aurons ainsi les disponibilités foncières équipées et aménagées qui répondront à la demande pour plusieurs années. Vous suivrez avec nous l'avancement de ce dossier.



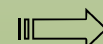
Jean GAILLARD

Le budget communal 2018

Charges de fonctionnement maîtrisées, investissements structurants

Ce budget réaffirme la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, afin de dégager des fonds propres suffisants pour poursuivre et même accentuer la politique volontariste d'investissement définie en début de mandat, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement. Le compte administratif 2017 se solde par un excédent de fonctionnement en hausse de 13% par rapport à 2016 grâce à des économies de gestion, et ce malgré des dépenses nouvelles liées à l'enfouissement des lignes électriques et de téléphone et à de nouvelles baisses des dotations de l'Etat.

Détails du budget, page suivante





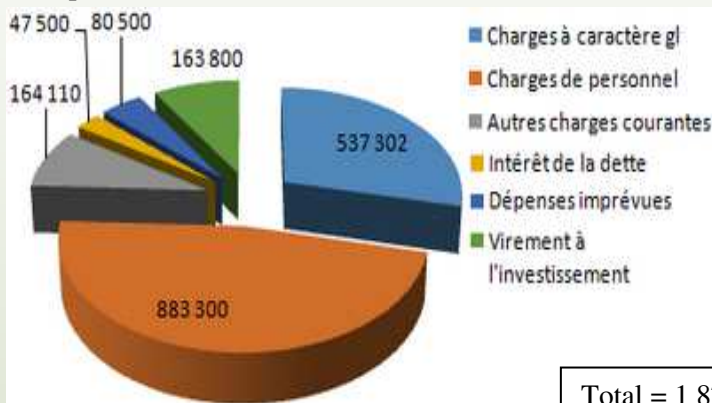
La section de fonctionnement : équilibrée à hauteur de 1 876 512 €

Dans la continuité des années précédentes, une vigilance accrue est portée à chaque poste de dépense. Cette rigueur permet de ne pas augmenter les taux d'imposition, tout en conservant une épargne nette en progression. Les charges de personnel et les charges à caractère général : l'électricité, le chauffage, l'alimentation pour la cantine scolaire, l'entretien des bâtiments et de la voirie représentent 83% des dépenses réelles de fonctionnement, en progression de seulement 1% par rapport à 2017. Les autres charges de gestion courante (essentiellement les subventions aux associations et les participations obligatoires à divers

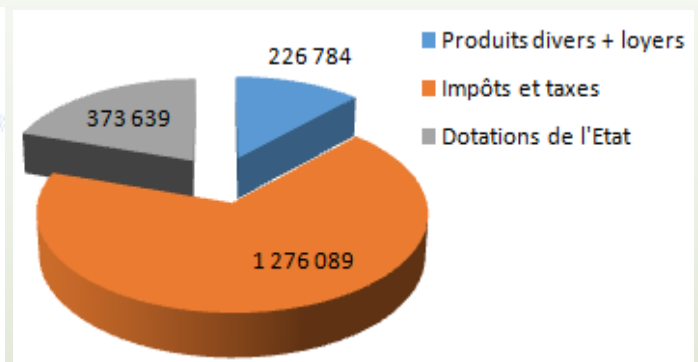
organismes) sont constantes à moins de 10% des charges de fonctionnement. L'intérêt de la dette diminue et pèse moins de 3% du budget de fonctionnement.

En recette, les dotations de l'Etat sont encore en repli et ne représentent plus que 20% des recettes de fonctionnement. Le produit des impôts (68%), celui des services et des loyers (12%) complètent les ressources de fonctionnement. Malgré ces restrictions budgétaires, les économies de gestion réalisées nous permettent de dégager un autofinancement suffisant pour mener à bien nos projets.

Dépenses :



Recettes :



Total = 1 876 512

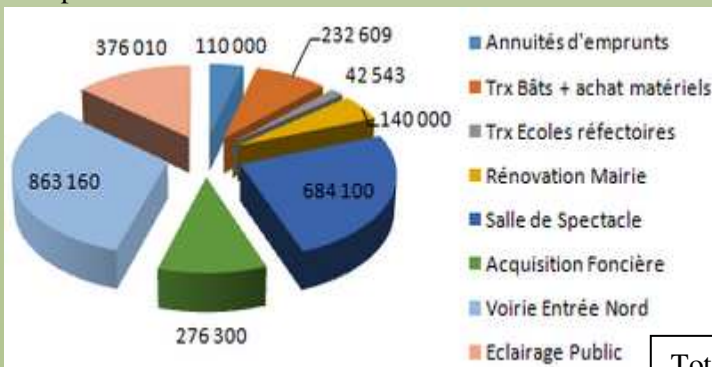
La section d'investissement : équilibrée à hauteur de 2 724 722 €

Dans le cadre de la rationalisation des espaces et bâtiments publics de Pavie, une salle de spectacle va voir le jour, attenante à la salle polyvalente : début des travaux prévu cet automne. Des acquisitions foncières, par voie d'échange de terrains, permettront de réaménager les abords de ce site, pour en faire un lieu de promenade et d'animation dans un cadre arboré. Une première tranche de travaux de 700 000 € (coût total estimé à 1 300 000 € HT) a été budgétée, financée par 65% de subventions de l'Etat et du Département. Des aides de la Région sont attendues. L'aménagement de l'entrée nord du village est prévu sous forme d'un cheminement piétonnier depuis la zone commerciale de la Fontaine jusqu'à la salle polyvalente. Côté sud, du chemin des Trouilles et de la Plaine jusqu'à l'entrée du bourg, une liaison piétonne sécurisera le cheminement des Paviers, nombreux à se rendre au village à pied : le coût de ces travaux est de 528 000 € HT. Une subvention de 40%

est acquise, d'autres en cours d'instruction. En outre, un important programme de rénovation de l'éclairage public a été engagé (325 000 €), entièrement financé par l'Etat, le syndicat d'électrification et la vente de certificats d'économie d'énergie. L'entretien de la voirie se poursuit. Des travaux de rénovation de l'accueil de la Mairie sont programmés, ainsi que l'amélioration de l'acoustique du réfectoire de l'école primaire et le refroidissement de celui de l'école maternelle. Enfin, le renouvellement du matériel et des véhicules se poursuit par tranches annuelles.

L'ensemble de ces projets, y compris le remboursement de la dette, sont financés par 30% de fonds propres, 50% de subvention et 20% de prêts-relais. Ce budget, qui traduit à la fois une gestion prudentielle et une politique dynamique d'investissement, a été voté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Dépenses :



Recettes :



Total = 2 724 722



Les Budgets annexes

Pour le service assainissement, une étude pour un diagnostic complet et détaillé de l'état de notre réseau est en cours d'élaboration. Le cabinet Aqualis doit rendre ses conclusions au mois de juin. Cette étude montrera les points faibles de notre réseau, pour prioriser les travaux les plus urgents qui seront programmés par tranches annuelles. Dès 2018, la réfection d'une partie des réseaux du lotissement Candélo est budgétée. La situation financière de ce budget est excédentaire du fait d'un désendettement important qui permet d'envisager sereinement les travaux d'amélioration. En conséquence, la part communale de la redevance d'assainissement, qui impacte la facture d'eau, restera inchangée.

La ZAC de Fleurian, zone urbaine à l'entrée sud du village, en bordure de la RN 929, est un lieu d'habitation qui bénéficie de la proximité immédiate de la crèche, des écoles et du centre de loisirs. En outre, un pôle de santé est en cours de construction. Des infirmières, un kinésithérapeute et des dentistes y sont déjà installés. Dès le mois d'octobre prochain, deux médecins y exerceront ainsi qu'un ostéopathe, un orthophoniste, un psychologue et un réflexologue.

Il reste trois lots à vendre. Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie.

Le projet de la salle de spectacle

Au budget 2018, figure la construction de la salle de spectacle pour une première partie de la dépense, le reste étant à financer en 2019 (voir p. 2). Les études en sont au stade de l'avant-projet détaillé, phase qui précède le lancement de la consultation des entreprises. Rappelons que cette salle est destinée à remplacer l'ancienne salle des fêtes devenue obsolète et dont la suppression future permettra de concevoir un aménagement ultérieur de la place de la mairie. Cette salle de spectacle s'adossera à la face nord de la salle polyvalente. Le hall d'entrée sera commun aux deux bâtiments, l'accès actuel à la salle polyvalente étant ainsi réservé à l'accès sportif courant. On en profitera pour traiter la façade ouest de cette dernière. Outre l'accueil des activités qui se déroulent aujourd'hui dans l'ancienne salle des fêtes, le nouveau bâtiment hébergera les activités culturelles trop à l'étroit

dans la salle Bernard IV de la Maison de la Culture. Enfin, la salle disposera d'un local « traiteur », qui permettra d'accueillir des repas et des fêtes familiales. La salle elle-même aura une capacité de 170 personnes environ dont 150 sur des gradins télescopiques. Une scène au sol permettra de s'adapter aux formes contemporaines des spectacles et à tout type d'usage. La salle sera ceinturée de locaux annexes destinés à diverses associations et de locaux de rangement remplaçant l'actuel local « Agrigel » qui sera démolie au terme des travaux. Associé aux projets des aménagements paysagers extérieurs (qui seront développés dans un prochain bulletin), ce projet engagera donc, à partir de l'automne prochain, une transformation profonde de ce site très fréquenté qui deviendra alors le lieu principal de l'animation et des manifestations paviennes.



Vue aérienne du projet

Voirie : quels travaux pour la route de Lavacant ?



Plusieurs administrés nous posent, à juste titre, la question : « quand allez-vous enfin refaire la chaussée de la route de Lavacant ? ». Effectivement, cette chaussée bosselée, parsemée de nids-de-poule qui se reforment dès qu'on les a regarnis, est particulièrement dégradée. Sa remise en état implique non seulement de reprendre le revêtement mais également de recharger et consolider la structure profonde de la chaussée pour éviter les déformations incessantes. Donc des travaux lourds, qui s'élèvent à un montant de l'ordre de 80 000 €. Or, cette route va être impactée par deux projets dont le calendrier est malheureusement encore dans le flou :

- La future canalisation maîtresse, de fort diamètre, qui alimentera en eau potable la ville d'Auch depuis une station de traitement à construire route de Peyloubère, en limite d'Auterrive.
- La voie piétonne à réaliser par la Communauté Grand Auch Cœur de Gascogne, le long de la route de Lavacant dans le cadre du projet d'aménagement des berges du Gers. Sur ce tronçon, le cheminement aura un double rôle : continuité de la promenade « Berges du Gers » et protection des élèves de Lavacant.

Ainsi, notre route, entre le lycée et la limite d'Auch, est appelée à être profondément bouleversée à deux reprises, ce qui nous conduit à différer les travaux importants de réfection qu'elle nécessiterait. C'est pourquoi nous ne réaliserons, dans le cadre du programme « Voirie 2018 », que les interventions partielles indispensables qui, certes, ne donneront pas entière satisfaction aux usagers mais qui permettront d'attendre une réfection plus conséquente.

Tribune politique

Groupe minoritaire

Y-a-t-il réellement une place pour la liste minoritaire au sein du conseil municipal de PAVIE ? Venez en juger par vous-même puisque, comme vous le savez probablement, le conseil municipal est public. Lors d'un conseil municipal, le maire avait annoncé qu'il donnait un avis favorable à l'extension du site d'enfouissement d'ordures ménagères au motif de pouvoir peser sur les décisions. Cependant les nuisances en particulier olfactives sont subies par les Paviens jusqu'au centre bourg et une étude non relayée par la municipalité est en cours : vous êtes tous invités à vous manifester sur le site <http://atmo-occitanie.org> afin de signaler toutes les odeurs perçues, même si vous êtes incertains sur la provenance. Toujours dans le cadre des informations jamais relayées, nous vous informons que :

- *Le projet mal préparé, de réhabilitation du centre bourg n'aboutira pas malgré les frais déjà engagés.*
- *L'aménagement de l'entrée Nord prévu dans leur programme se verra raccourci et s'arrêtera au centre commercial de La Fontaine. Pourtant des solutions existent pour relier le centre du village à la zone commerciale du Sousson.*

Dans tous ces dossiers, la liste « Pavie autrement » sans s'y opposer a essayé en vain d'apporter des suggestions constructives sans jamais avoir un écho favorable de la liste majoritaire, voire des dénégations systématiques.

Y-a-t-il une relation de cause à effet ?

Christelle Degraeve, Jean-Charles Maggiorani, Patrick Naud, Corinne Pech-Barzinski.

Groupe majoritaire

Le budget d'une commune est l'outil de gestion qui exprime le mieux la volonté politique d'équipements et de services que le Conseil Municipal souhaite engager. C'est un exercice délicat car son élaboration est soumise à des contraintes antagonistes : d'une part, les besoins toujours plus importants en matière d'entretien et de maintenance du patrimoine communal, la masse salariale qui ne peut qu'augmenter ne seraient-ce que par l'évolution naturelle des carrières, tirent les dépenses vers le haut ; mais d'autre part il est impératif de contenir la croissance des charges de fonctionnement car, en face, les recettes dépendent, pour une part importante, de décisions extérieures qui nous échappent, notamment la dotation de l'État.

Enfin, nous conservons un niveau de pression fiscale raisonnable (sans modification des taux d'imposition pour 2018, seul l'État actualise les bases de 1%), et poursuivons la mise en œuvre du programme annoncé en début de mandat.

In fine, apparaît la marge d'autofinancement qui constitue le socle du budget d'investissement. La gestion vigilante que nous poursuivons d'année en année permet de dégager une marge importante d'autofinancement pour financer nos projets.

A cela, s'ajoute le résultat de la course aux subventions (Etat, Région, Département) : le travail déployé par le maire et son équipe, appuyés par les services municipaux, porte ses fruits puisque les projets majeurs engagés seront subventionnés à hauteur de 50 à 60 %.

Pour réaliser des investissements lourds, le recours à l'emprunt sera indispensable, mais nous gérons le calendrier pour que les prochaines annuités commencent au moment où les emprunts plus anciens s'éteindront.

Ainsi, le montant moyen de la dette restera suffisamment stable pour que les investissements engagés ne déstabilisent pas l'équilibre des budgets ultérieurs.

Jean-Marc Autié, Jean-Michel Blay, Janine Boubée, Lucie Bourgade, Claudine Carayol, Martine Dareux, Alexandre Deneits, Géraldine Dutrey Jacques Faubec, Jean Gailard, Maryse Lescure, Gilbert Pagnon, Jean-Marc Regnaut, Philippe Sentex, Marie-Christine Verdier.